

# Comptes annuels

Situation au

31 décembre 2019

de l'association Appui au Développement Autonome asbl  
et rapport du réviseur d'entreprises agréé

39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : F 199



## Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2019	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019	7

Aux Membres de l'association  
**ADA - Appui au Développement Autonome  
a.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg : F 199

39, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 29 mai 2020

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé  
5, rue Guillaume J. Kroll  
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN  
Réviseur d'entreprises agréé

## Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF	Notes	31/12/2019 EUR	31/12/2018 EUR
<b>C. Actif immobilisé</b>		<b>1.634.839</b>	<b>1.780.262</b>
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	18.513	13.765
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	277.562	365.337
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.338.764	1.401.160
<b>D. Actif circulant</b>		<b>3.252.136</b>	<b>2.512.389</b>
II. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	327.936	1.172.506
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	2.924.200	1.339.883
<b>E. Comptes de régularisation</b>	2.8 - 7	<b>37.767</b>	<b>95.816</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4.924.742</b>	<b>4.388.467</b>
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	Notes	<b>31/12/2019 EUR</b>	<b>31/12/2018 EUR</b>
<b>A. Fonds propres</b>	2.5 - 8	<b>1.395.641</b>	<b>1.383.333</b>
I. Fonds associatifs		449.906	449.906
II. Réserve de réévaluation		17.795	17.795
III. Réserve pour projets à réaliser		581.056	528.302
IV. Fonds dédiés		134.769	134.769
V. Résultats reportés		199.807	199.807
VI. Résultat de l'exercice		12.309	52.754
<b>B. Fonds MAEE LT pour Investissements</b>	9	<b>1.462.266</b>	<b>1.393.259</b>
Dont Fonds MAEE pour projets innovants	4 - 9	307.366	232.047
<b>C. Provisions</b>	2.6 - 10	<b>122.919</b>	<b>120.342</b>
<b>D. Dettes</b>	2.7 - 11	<b>975.702</b>	<b>1.235.525</b>
2. Dettes envers des établissements de crédit		259.573	349.778
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		92.543	92.543
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		167.030	257.235
4. Dettes sur achats et prestations de service		570.516	766.867
8. Autres dettes		145.613	118.880
a) Dettes fiscales		6.219	14.242
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		104.308	102.633
c) Autres dettes		35.087	2.005
<b>E. Comptes de régularisation</b>	2.8 - 7	<b>968.214</b>	<b>256.008</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF</b>		<b>4.924.742</b>	<b>4.388.467</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

## Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019

	Notes	31/12/2019 EUR	31/12/2018 EUR
<b>1. Financements</b>	12	<b>7.430.659</b>	<b>7.964.505</b>
<i>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</i>		6.987.369	6.872.833
<i>Autres organismes nationaux et étrangers</i>		443.289	1.091.672
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	12	<b>1.283.367</b>	<b>600.746</b>
<i>Produits liés aux activités de développement</i>		1.154.035	459.813
<i>Loyers</i>		123.337	132.213
<i>Dons, Cotisations</i>		5.995	8.720
<b>5. Autres charges externes</b>	13	<b>-5.720.809</b>	<b>-5.560.024</b>
<i>Soutien au développement et autres aides versées</i>		-2.575.855	-2.561.239
<i>Autres charges liées aux activités de développement</i>		-2.601.032	-2.434.249
<i>Autres charges liées à la gestion administrative</i>		-543.922	-564.536
<b>6. Frais de personnel</b>	13 - 14	<b>-2.812.716</b>	<b>-2.799.581</b>
<i>Salaires et traitements</i>		-2.408.934	-2.387.312
<i>Charges sociales</i>		-328.813	-325.104
<i>Autres frais de personnel</i>		-74.969	-87.165
<b>7. Corrections de valeur</b>	3	<b>-134.444</b>	<b>-208.165</b>
<i>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-129.474	-145.100
<i>Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</i>		-4.970	-63.065
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	13	<b>-39.882</b>	<b>-56.817</b>
<b>9. Produits provenant de participations</b>	4	<b>13.418</b>	<b>210.577</b>
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>	14	<b>2.991</b>	<b>9.678</b>
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>	13	<b>-10.275</b>	<b>-7.041</b>
<b>17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.</b>	4 - 13	<b>-</b>	<b>-101.123</b>
<b>18. Résultat de l'exercice</b>		<b>12.309</b>	<b>52.754</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

## Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et de montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration.

## Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au comité exécutif d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le comité exécutif estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2019 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

### 2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### 2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Un contrat de bail a été conclu entre ADA et le Fonds de compensation commun du régime des pensions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour une durée de 9 ans. Les dépenses liées aux travaux de rénovation ont été activées pour une durée de 9 ans en accord avec la durée du bail.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### 2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

### 2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

### 2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### 2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

### 2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

### 2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds et sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement, des loyers perçus des sous-locataires de la Maison de la Microfinance et des dons et cotisations reçus.

### Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2019	153.489	210.935	59.212	741.744	91.144	1.256.524
Sorties	-14.669	-24.754	-3.483	-	-	-42.906
Acquisitions	-	27.934	-	-	18.513	46.446
<b>Valeur brute au 31.12.2019</b>	<b>138.820</b>	<b>214.115</b>	<b>55.729</b>	<b>741.744</b>	<b>109.657</b>	<b>1.260.064</b>
Amortissements cumulés au 01.01.2019	-120.326	-192.111	-58.209	-429.396	-77.380	-877.422
Annulation des amortissements sur immobilisations sorties	14.669	24.754	3.483	-	-	42.906
Amortissements 2019	-14.119	-17.970	-1.003	-82.617	-13.765	-129.473
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2019</b>	<b>-119.776</b>	<b>-185.327</b>	<b>-55.729</b>	<b>-512.014</b>	<b>-91.144</b>	<b>-963.989</b>
<b>Valeur Nette au 31.12.2019</b>	<b>19.044</b>	<b>28.788</b>	<b>-0</b>	<b>229.730</b>	<b>18.513</b>	<b>296.075</b>
Valeur Nette au 31.12.2018	33.164	18.824	1.003	312.348	13.765	379.102

### Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### 4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	Cumul des corrections de valeur avant 2019	31.12.2018 (net)	Corrections de valeur 2019	31.12.2019 (net)	31.12.2019 (NAV)
CIF VIE (Burkina)	150	228.674	0	228.674	0	228.674	306.492
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	0	922.282	0	922.282	988.725
MF-X (Etats-Unis)	10.000	6.495	1.839	8.334	0	8.334	10.607
SERINSA (Panama)	100	93.724	-38.295	55.429	-4.970	50.459	50.459
MICROLUX (Luxembourg)	140	140.000	-46.759	93.241	0	93.241	95.385
<b>Total</b>		<b>1.391.175</b>	<b>-83.216</b>	<b>1.307.959</b>	<b>-4.970</b>	<b>1.302.989</b>	<b>1.451.667</b>

ADA a souscrit 150 actions de 1.000.000 francs CFA dans le capital de CIF VIE Burkina en septembre 2011, pour une contrevaletur de 228.674 EUR. La valeur nette d'inventaire de la part détenue par ADA au 31 décembre 2019 est estimée à 306.492 EUR.

Un dividende de 17.160 EUR a été distribué en 2019 dont la part du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) - 13.811 EUR – a été affectée à la rubrique du bilan fonds MAEE pour projets innovants (cf. note 9).

Depuis 2009, ADA détient en outre une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action Humanitaire du MAEE. La SICAV a pour but de soutenir les fournisseurs responsables de services financiers inclusifs adaptés et de contribuer ainsi à la diminution de la pauvreté dans les pays en développement (Afrique, Asie et Amérique latine), tout en offrant à ses actionnaires un rendement financier palliant au moins l'inflation afin de préserver la valeur réelle du capital investi.

L'association a souscrit 36.891,28 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922.282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38.322,66 correspondant à une valeur nette d'inventaire de 988.725 EUR au 31 décembre 2019.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes suite à des défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAEE) a également souscrit 100 actions de 1.000 USD dans le capital de SERVICIOS INCLUSIVOS S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93.724 EUR, financées par le MAEE. Cette société diffuse des produits de Micro-assurance aux Institutions de Microfinance membres du réseau REDCAMIF dans les sept pays d'Amérique Centrale. Suite à la réception des états financiers audités de SERINSA, la valeur de la participation au 31 décembre 2019 a été réévaluée à 50.459 EUR.

ADA a finalement participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg. La valeur nette d'inventaire de cette participation correspond à 95.385 EUR au 31 décembre 2019.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### 4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	Montant historique	31.12.2018 (net)	Entrées/Sorties 2019	31.12.2019 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	26.000	33.214	-	33.214
Fonds de garantie FCPB - Burkina Faso	12.000	12.000	- 12.000	-
Garantie bancaire BIL - Luxembourg	40.197	40.197	- 40.197	-
Caution CHANDARA - Cambodge	-	2.561	-	2.561
Caution SAKURA - Myanmar	1.883	1.883	- 1.883	-
Caution ADMIRAL - Dubaï	3.346	3.346	- 3.346	-
<b>Total</b>		<b>93.201</b>		<b>35.775</b>

En 2016, ADA a déposé des fonds de garantie pour la Faïtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit (FUCEC) au Togo et la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPB). Ces fonds ont pour but de couvrir les crédits octroyés dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ».

Le fonds de garantie lié à FCPB constitué à l'origine pour 12.000 EUR a été remboursé pour un montant de 10.658 EUR en 2019, 1.342 EUR ayant été utilisés pour couvrir des crédits, ce dernier montant venant dès lors réduire la rubrique du bilan fonds MAEE LT pour Investissements qui contenait le montant de 12.000 EUR (cf. note 9).

La garantie bancaire pour un montant de 40.197 EUR qui avait été déposée auprès de la BIL en décembre 2015 dans le cadre du projet d'appui au secteur et de supervision en Côte d'Ivoire a été annulée en janvier 2019.

Finalement, les cautions CHANDARA et ADMIRAL liées au détachement de personnel ADA respectivement au Myanmar et aux Émirats Arabes Unis ont également été annulées, seule la caution liée à l'expatriation d'une personne au Cambodge est conservée.

### Note 5 - Actif circulant dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2019	31.12.2018
Ce poste se compose de produits à recevoir principalement liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs, 243 000 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds et 52 000 EUR de la FAO (the Food and Agriculture Organisation of the United Nations) dans le cadre du projet de finance agricole en Afrique.	327.936	1.172.506

### Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	2.920.106	892.594
Comptes de dépôts et d'épargne	4.094	447.289
<b>Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>	<b>2.924.200</b>	<b>1.339.883</b>
<b>Emprunt bancaire</b>	<b>-259.573</b>	<b>-349.778</b>

Un emprunt bancaire d'un montant de 750.000 EUR a été contracté en juin 2014 pour une durée de 8 ans (échéance finale : 11 octobre 2022) à un taux fixé sur base du taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 0,75 % par an. Il est destiné au financement des travaux de rénovation interne du bâtiment abritant la Maison de la Microfinance au 39 rue Glesener L-1631 Luxembourg.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>37.767</b>	<b>95.816</b>
Charges constatées d'avance - Administration	17.403	15.620
Charges constatées d'avance - Programmes	20.364	80.196
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>968.214</b>	<b>256.008</b>
Produits constatés d'avance - Administration	0	0
Produits constatés d'avance - Programmes	968.214	256.008

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués lors du dernier trimestre 2019 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus (du MAEE ou d'autres bailleurs) en 2019 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2020. Ceux-ci sont principalement constitués des reliquats non réalisés des années 2018 et 2019 du financement du MAEE (425.000 EUR) et de financements reçus de Lux-Development, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) dans le cadre de projets au Laos (473.000 EUR).

Dans les deux cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

### Note 8 - Fonds propres

Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur d'institutions de microfinance.

La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs.

Les fonds dédiés inscrits au passif des comptes sont constitués de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en octobre 2017. Ils n'ont pas été nécessaires au financement de la SAM organisée en 2019 mais sont conservés pour contribuer au financement de futures SAM.

La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association.

### Note 9 - Fonds MAEE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAEE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAEE au fil des années.

Une sous-rubrique intitulée fonds MAEE pour projets innovants a également été constitué en 2018. Celui-ci est composé de la part MAEE des dividendes perçus au cours de l'année (cf. note 4.1.). En 2019, il a également augmenté grâce à la restitution de fonds de la Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest pour un montant de 61.508 EUR composé de reliquats de fonds reçus de ADA – sur financement du MAEE – en 2012 (56.027 EUR) et en 2018 (5.481 EUR).

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

	Fonds MAEE LT pour Investissements	Dont Fonds MAEE LT pour projets innovants
<b>31/12/2018</b>	<b>1.393.259</b>	<b>232.047</b>
Dividende CIF-VIE	13.811	13.811
Dépréciation Serinsa	-4.970	
Remboursement partiel fonds de garantie FCPB	-1.342	
Restitution de fonds de la CIF - Afrique de l'Ouest	61.508	61.508
<b>31/12/2019</b>	<b>1.462.266</b>	<b>307.366</b>

### Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

	31.12.2019	31.12.2018
Provisions pour risques	30.137	40.524
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDE (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	30.137	40.524
Provisions liées à la gestion de l'association	92.782	79.818
L'Association provisionne, depuis 2016, un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2019. Les charges sociales qui correspondent à ces droits ont également été provisionnées.	73.051	79.818
Au vu des nombreuses missions effectuées et des vols indispensables vers les pays que l'association appuie, ADA a pris la décision de provisionner un montant lié à la compensation de son empreinte carbone constatée pour 2019.	19.731	0
<b>Total</b>	<b>122.919</b>	<b>120.342</b>

### Note 11 - Répartition des dettes à court et moyen terme

Dettes	31.12.2019	31.12.2018
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	808.672	978.290
Dettes envers des établissements de crédit	92.543	92.543
Dettes sur achats et prestations de service	570.516	766.867
Autres dettes	145.613	118.880
dont subvention MAEE non utilisée	-	-
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	167.030	257.235
Dettes envers des établissements de crédit	167.030	257.235
<b>Total</b>	<b>975.702</b>	<b>1.235.525</b>

L'association dispose d'une facilité de caisse à hauteur de 300.000 EUR auprès de la BIL. Celle-ci n'est cependant pas utilisée au 31 décembre 2019.

### Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2019	31.12.2018
Financements	7.430.659	7.964.505
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	6.987.369	6.872.833
Autres organismes nationaux et étrangers	443.289	1.091.672
Aures produits d'exploitation	1.283.367	600.746
Produits liés aux activités de développement	1.154.035	459.813
Loyers	123.337	132.213
Dons et cotisations	5.995	8.720
Produits provenant de participations	13.418	210.577
Produits financiers	2.991	9.678

Le montant de 6.987.369 EUR du MAEE se compose de 7.287.464 EUR directement reçus en 2019, moins 300.095 EUR qui seront utilisés dans le cadre des activités à mener ultérieurement (cf. note 7).

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

Des 443.289 EUR de financements d'autres organismes nationaux et étrangers, 85.000 EUR viennent notamment du MECDD (Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable), 82.500 EUR de LuxDev et 45.000 EUR de DWS Trust Company.

Un montant total de 262.000 EUR a, de plus, été perçu de l'International Fund for Agricultural Development (IFAD) entre 2017 et 2019, dont 127.456 relatifs à l'année 2019. Ce co-financement s'intègre dans le cadre du projet « Enabling Gulf Cooperation Council migrant workers access to insurance products to protect the income and activities of family members back home, through innovative technology solution linked to remittances ». Le tableau ci-dessous reprend le détail des financements et l'utilisation qui en a été faite pour la période commençant en octobre 2017 et se clôturant le 31 décembre 2019.

	2017	2018	2019	2020	Total
<b>Financement</b>	<b>12.350</b>	<b>69.894</b>	<b>127.456</b>	<b>52.300</b>	<b>262.000</b>
<b>Co-financement IFAD</b>	<b>38.350</b>		<b>223.650</b>		
Financement non-utilisé	-26.000		-52.300		
Report financement		26.000		52.300	
Financement 2018 reçu en 2019		43.894	-43.894		
<b>Dépenses</b>	<b>-24.358</b>	<b>-128.127</b>	<b>-156.669</b>		
Frais à charge de IFAD	-11.198	-71.514	-19.525		
<i>Personnel</i>	-8.094	-51.564	-12.719		
<i>Equipment and materials</i>	0	0	0		
<i>Workshops, meetings and publications</i>	0	0	0		
<i>Operating costs (housing)</i>	-3.000	-18.000	-2.718		
<i>Travel</i>	-104	-1.951	-4.089		
Déboursments vers Démocrance (IFAD et mandat MAEE)	-3.700	-16.337	-112.490		
Frais à charge de ADA (mandat MAEE)	-9.460	-40.275	-24.653		

Les produits liés aux activités de développement atteignent 1.154.035 EUR en 2019 en augmentation par rapport à 2018 en raison des revenus provenant de la SAM, organisée tous les 2 ans, pour un montant de 544.000 EUR. 473.000 EUR proviennent en outre de LMDF en rétribution des services de l'organisation dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds.

### Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative :

Charges	Activités de Développement		Gestion administrative		31.12.2019	31.12.2018
	2019	%	2019	%		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7.479.428</b>	<b>86%</b>	<b>1.228.423</b>	<b>14%</b>	<b>8.707.851</b>	<b>8.624.587</b>
Soutien au Développement et autres aides versées	2.575.855	100%	0	0%	2.575.855	2.561.239
Charges d'exploitation liées aux activités de développement	2.601.032	100%	0	0%	2.601.032	2.434.249
Charges d'exploitation liées à la gestion administrative	0	0%	543.922	100%	543.922	564.536
Autres Charges d'exploitation	34.376	86%	5.506	14%	39.882	56.817
Frais de personnel	2.263.194	80%	549.522	20%	2.812.716	2.799.581
DAP, Provisions, Corrections de valeurs	4.970	4%	129.474	96%	134.444	208.165
<b>Charges Financières</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>10.275</b>	<b>100%</b>	<b>10.275</b>	<b>108.164</b>
Impôt étranger sur plus-value	0	0%	0	0%	0	101.123
Autres intérêts et charges financières	0	0%	10.275	100%	10.275	7.041
<b>Total</b>	<b>7.479.428</b>	<b>86%</b>	<b>1.238.699</b>	<b>14%</b>	<b>8.718.126</b>	<b>8.732.751</b>

Le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) employés au 31 décembre 2019 est de 40 (41 au 31 décembre 2018).

### Note 14 - Produits et charges financières

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les intérêts des comptes d'épargne ainsi que les gains de change. Les charges financières reprennent les intérêts payés et les pertes de change non-réalisés sur les soldes des comptes bancaires en devises.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019 (SUITE)

### Note 15 - Événements postérieurs à la clôture

La pandémie de Covid-19 qui se propage dès le début de l'année 2020 dans le monde entier ne met pas en question la continuité des activités de l'association. Celle-ci a néanmoins dû s'adapter à la situation d'un point de vue opérationnel et des réallocations budgétaires entre des projets prévus dans le Plan d'Actions 2020 et de nouvelles activités pour aider les Institutions de Microfinance et les réseaux soutenus à faire face à la situation sont actuellement analysées.

Aucun autre événement majeur n'a été identifié par la direction.





ADA – Appui au Développement Autonome  
39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg  
Tel.: +352 45 68 68 1  
Fax: +352 45 68 68 68  
[www.ada-microfinance.org](http://www.ada-microfinance.org)